

**Le lundi 13 mars 2023  
à 18 h 30 à l'école des Sommets**

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 21 novembre 2022
4. Suivi au dernier procès-verbal
5. Rapport budgétaire du conseil d'établissement (adoption)
6. Suivi pour la formation des membres du Conseil d'établissement
7. Critères de sélection d'une direction d'établissement scolaire
8. Résultats du sondage « Ateliers pour les parents »
9. Mesures dédiées et protégées (adoption)
10. Campagne de financement
  - 10.1 Activité de patins du 17 février 2023
11. Informations et correspondance :
  - 11.1 Présidente
  - 11.2 Déléguée au comité de parents
  - 11.3 Enseignantes – Défi des sommets
  - 11.4 Service de garde – tableau des activités lors des journées pédagogiques
  - 11.5 Direction
    - 11.5.1 Sondage «lutte contre la violence et l'intimidation»
    - 11.5.2 Organisation scolaire 2023-2024
    - 11.5.3 Dons
      - Club Lions : 500 \$
      - Centraide et Carrefour jeunesse emploi : repas congelés : 350 \$
      - Accessoires de sport : 400 \$
    - 11.5.4 Changement de psychoéducateur
    - 11.5.5 Semaine des enseignants Merci !
12. Autres objets d'étude :  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
13. Période de questions du public
14. Date et heure de la prochaine séance
15. Levée de la séance

Karol-Ann Morin, présidente

« Toute décision du conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt des élèves. »  
(Article 64, LIP)